



Conférence DGCCRF / OS du 9 juillet 2021

Une conférence DGCCRF / Organisations syndicales (OS) consacrée aux questions d'actualité s'est déroulée ce 9 juillet 2021, en audio et visioconférence, présidée par M. André SCHWOB, Chef de service du soutien au réseau, en l'absence de Mme BEAUMEUNIER.

L'alliance **CCRF-FO** / **CFTC-CCRF** était représentée par Françoise LAGOUANERE (CCRF-FO), Aïnhoa BRICOGNE (CCRF-FO) et Johann PASCOT (CFTC-CCRF).

Nous avons adressé en amont de cette réunion une liste de questions, reprises dans les thématiques suivantes.

Sujets « situation sanitaire »

Vaccination

Concernant l'AC et les SCN, la DGCCRF appliquera les nouvelles directives Fonction Publique (Circulaire FP "ASA vaccination" du 5 juillet 2021) déclinées au niveau de Bercy.

Les services déconcentrés (DDI, DREETS) suivront les directives relevant de leur niveau décisionnel.

Réunions en visioconférence

En cas de nécessité, les JTR et formations seront réalisées en « distanciel » (concernant notamment les Antilles).

L'Administration entend généraliser les Webinaires pour les réunions portant sur une thématique particulière.

Sujets « RH »

Promotions de B en A

L'alliance **CCRF-FO** / **CFTC-CCRF** a fait remarquer que la décision de report du délai de candidature pour les promotions de B en A a été beaucoup trop tardive (Instruction rectificative en date du 29 juin, diffusée le 30 juin, alors que le délai initial était fixé à ce même 30 juin !).

Loin de régler le problème d'une date limite initiale beaucoup trop juste, cette décision tardive était de nature à créer des inégalités de traitement entre les agents ayant respecté le délai initial et ceux ayant attendu un hypothétique report.

En outre :

- certains agents ont pu prendre connaissance de la note initiale avec retard,
- l'exercice était nouveau et particulièrement anxiogène (lettre de motivation et CV non obligatoires... mais fortement conseillés).

L'Administration a reconnu ce risque de distorsions et s'est engagée à ne pas pénaliser les agents qui ont disposé de moins de temps que d'autres.

Un bilan de l'exercice et un retour d'expérience visant à apporter des améliorations au processus seront réalisés en novembre.

Date de lancement de la campagne de nominations IE

Aucune date précise n'est fixée. La campagne aura lieu au second semestre.

Prime de restructuration pour les agents DGCCRF dans le cadre des déménagements liés à la création des DREETS et DDECSP

Lors des deux dernières audioconférences des 8 et 27 avril, l'alliance **CCRF-FO** / **CFTC-CCRF** avait attiré l'attention de la DG sur le fait que l'arrêté du 20 octobre 2020 désignant les opérations de restructuration au sein des services déconcentrés de l'Etat ouvrant droit aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement (notamment la prime de restructuration de service) visait les DREETS et les DDECSP.

L'administration s'était engagée à étudier l'éligibilité pour les agents CCRF concernés par un déménagement de leur structure d'accueil. Le Bureau 2A étudie encore actuellement les cas qui pourraient être éligibles.

Futur CSA de réseau de la DGCCRF

Dans le cadre de la création des Comité Sociaux d'Administration (CSA) à l'issue des élections de 2022, prévue par Décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat, le maintien d'une instance de réseau à la CCRF a été acté par la DGAFP. De ce fait, un CSA de réseau sera créé, en lieu et place du Comité Technique « personnels et missions ».

En revanche, le décret du 20 novembre 2020 ouvre le choix entre le rattachement des services centraux des directions à réseaux au CSA de l'administration centrale ministérielle ou à la création d'un CSA spécifique à la structure. Le Secrétariat Général de Bercy a privilégié la seconde option pour toutes les directions... sauf pour la DGCCRF. De la sorte, le CTSC DGCCRF, qui concerne le périmètre AC et SCN, va disparaître.

L'alliance **CCRF-FO** / **CFTC-CCRF** a interrogé l'Administration sur les attributions respectives du futur CSA de réseau DGCCRF et du futur CSA d'administration centrale Bercy concernant le périmètre AC et SCN.

L'Administration a reconnu qu'il existait une ambiguïté, mais que l'essentiel était de disposer d'une instance permettant le dialogue social.

Sur l'insistance de notre alliance, un GT sera programmé sur le sujet.

Calendrier social du 2^{ème} semestre

4 dates sont retenues :

- 26 octobre
- 9 novembre
- 30 novembre
- 2 décembre

Sujets « métiers »

Alerte oxyde d'éthylène

Au-delà de la problématique de l'application du principe de précaution, l'alliance **CCRF-FO** / **CFTC-CCRF** a fait remarquer que les divers ordres et contrordres qui se sont succédé récemment dans la gestion de l'alerte oxyde d'éthylène, ont sérieusement mis les agents en difficulté vis-à-vis des professionnels.

La gestion chaotique de cette crise a décrédibilisé la DGCCRF et rendu particulièrement délicates les conditions d'intervention des agents, fortement mobilisés depuis des mois avec la succession des alertes sur une multitude de produits.

L'Administration a reconnu que les ordres étaient contradictoires, en raison d'une situation évolutive et des difficultés engendrées par l'absence d'une position commune de l'UE.

L'unité d'alerte a néanmoins été renforcée.

Sur la demande de l'alliance **CCRF-FO** / **CFTC-CCRF**, la DG va adresser un message de cadrage et de soutien aux agents.

En outre, M. Jean FOUCHE, IGS qui assure la coordination des audits qualité, a été chargé d'une mission sur le sujet « alertes » et devra faire des propositions suite au retour d'expérience sur cette situation exceptionnelle.

Adaptation du PNE 2021

Compte tenu des conséquences de la crise sanitaire, des tâches périphériques engendrées (contrôles des rayons non essentiels et des jauges), des alertes sésame et graines de caroube, de la situation des effectifs de certaines DDI suite aux départs d'agents non remplacés (retraite et mutations), l'alliance **CCRF-FO** / **CFTC-CCRF** a demandé une adaptation réaliste du PNE 2021, prenant réellement en compte les remarques et attentes des agents.

Un réajustement doit intervenir la semaine prochaine, sur la base des remontées du niveau régional.

M. SCHWOB a insisté sur le fait que les tâches à fort impact devaient être privilégiées et que la fixation d'objectifs chiffrés ne devait pas être un carcan (... ce qui est hélas le cas dans bien des structures !). Il fait appel au bon sens de l'encadrement.

Il a précisé que la structure du PNE 2022 était tournée vers l'impact et laissait place à la souplesse.

Il a reconnu que certains départements étaient durablement sinistrés, tout en affirmant une fois encore que l'interdépartementalisation n'était pas une question de pénurie en emplois budgétaires, mais avait pour seul objectif la bonne gestion des compétences locales !

Rapport du Conseil d'Etat sur les pouvoirs d'enquête des administrations

L'alliance **CCRF-FO** / **CFTC-CCRF** a interrogé l'Administration sur l'impact pour la DGCCRF des recommandations du récent rapport du CE relatif aux pouvoirs d'enquête des administrations.

L'Administration va lire de ce rapport avec attention. A priori, il ne menace pas nos attributions et vise à clarifier l'ensemble des pouvoirs.

Continuez à nous faire remonter les informations relatives aux difficultés rencontrées dans vos services.

Bonnes vacances à toutes et tous !